

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

RAPPORT d'activité 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 1^{er} mars 2014)

Président : Laurent Fayein - **1^{er} Vice-Président** : Pascal Bonnetain - **2^e Vice-Président** : Jean-Marc Fragnoud

Collectivités territoriales : Joël Abbey, Pascal Bonnetain, Vincent Burroni, Alain Chabrolle, Elsa Di Meo, Pierre Herisson, Jean-Paul Mariot, Hervé Paul, Antoine Orsini, Louis Pouget, Jean-Pierre Festa, Gilles Vincent

État : Anne-France Didier, Françoise Noars, Nadine Mordant, Guy Levi, Gilles Pelurson, Hervé Le Floc'h Louboutin, Philippe Nicolas, Pierre-Yves Andrieu, Olivier Laroussinie, Marc Papinutti, Christophe Mirmand

Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées : François Coste, Dominique Destainville, Loïc Fauchon, Jean-Marc Fragnoud, Patrick Jeambar, Jean Raymond, François Lavrut, Didier Rocrelle, Jean-Michel Palazzi, Francis Papazian, Claude Roustan, Daniel Pepin

Représentants du personnel de l'agence : Sylvain Irmann, Jean-Jacques Maynard

Édité en avril 2014
par l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

©Photo en couverture :
La Vis - Gard & Hérault - Languedoc Roussillon -
Y. Gouguenheim

Édito p. 3

2013, sur le terrain p. 4

LES AIDES p. 6

| Le Plan Rhône se saisit du changement climatique p. 8

| Économies d'eau : année de tous les records p.10

| L'heure de l'usage en masse des aires de lavage
des pulvérisateurs est arrivée p.12

| Rétablissement de la continuité des rivières :
les obstacles tombent p.14

| Nouveauté 2013 : réduire les débordements d'eaux usées
par temps de pluie p. 16

| Traque aux substances dangereuses :
les industriels investissent fort p. 18

En Corse, l'assainissement rattrape son retard, bien tard..... p. 20

LES REDEVANCES p. 22

| Redevances de l'agence de l'eau :
une fiscalité environnementale mature p. 23

LA GOUVERNANCE LOCALE p. 25

| Le SAGE outil roi pour tout territoire qui s'urbanise
ou manque d'eau p. 26

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE p. 28

| La coopération internationale en ligne avec les espérances
du forum mondial de l'eau de Marseille (2012) p. 29

LA CONNAISSANCE p. 31

| Les eaux souterraines au grand jour p. 32

| L'état des eaux : 17 % de gain d'une classe de qualité
en 4 ans p. 33

LES RESSOURCES DE L'AGENCE p. 34

| Effectifs et mobilité p. 35



► Martin Guespereau,
directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse



► Laurent Fayein,
président du Conseil d'administration
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

La politique du changement climatique passera par l'eau ou ne sera pas

L'adaptation au changement climatique est d'abord une politique de l'eau, comme son atténuation est d'abord une politique d'énergie. Le changement climatique va faire basculer des équilibres, comme le Rhône qui va perdre 30 % de son débit d'été en 2050. Les sécurités qu'on a construites dessus pour nos barrages, nos centrales, notre irrigation ou notre industrie se révèlent fragiles. On oublie trop souvent aussi que l'assèchement des sols a commencé et qu'il va lancer une ruée vers l'eau. Et dire qu'on gaspille notre eau aujourd'hui dans des réseaux hors d'âge qui laissent fuir parfois plus de la moitié de l'eau, ou dans des réseaux d'irrigation agricoles. Avant de partager l'eau, il faut l'économiser. Nos villes du sud méritent mieux que de devenir des terres brûlées. C'est pour cela que les présidents des 5 conseils régionaux du sud-est, le préfet de bassin et le président du comité de bassin Rhône-Méditerranée adoptent ensemble un plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Il propose de résorber les fuites avant 2030. Il lance une idée neuve qui fera date : compenser l'imperméabilisation de chaque m² nouveau par une réinfiltration correspondant à celle de 2 m². L'agence de l'eau en est la cheville ouvrière.

Année de lancement du 10^e programme, 2013 a plus que tenu ses promesses sur les priorités que sont les économies d'eau, la protection des captages et le rétablissement de la continuité des rivières.

L'heure est aux actions fortes. C'est pour cela que le parlement vient de s'attaquer à ce qui était la plaie numéro 1 de l'eau : le manque de maître d'ouvrage. Il a créé une compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) et l'a confiée aux intercommunalités dès 2016. L'agence de l'eau sera l'agence de la GEMAPI, au service des collectivités.

Les Français nous attendent. Ils classent toujours la pollution en tête de leurs inquiétudes et se préoccupent du manque d'eau. Nous avons remporté des victoires encourageantes en divisant par 10 la pollution organique dans les rivières grâce aux stations d'épuration remises à niveau et en faisant déjà gagner une classe d'état pour 17 % des sites surveillés ces 4 dernières années. Nous sommes maintenant collectivement engagés à faire la preuve de notre action sur les économies d'eau, la protection des captages d'eau potable et la continuité écologique de nos cours d'eau pour leur rendre vie, ou encore la suppression des pollutions par temps de pluie par les eaux usées.

Ensemble, sauvons l'eau.

2013, SUR LE TERRAIN...

Assainissement

octobre : les communes de Nyons, Venterol et Aubres (26) se dotent d'une nouvelle station d'épuration. Dimensionnée pour anticiper l'évolution du territoire et dotée d'équipements à la pointe, elle rejettera des eaux de « qualité baignade » dans l'Eygues.

novembre : Agde protège ses baignades. Sa nouvelle station d'épuration (52 000 équivalent-habitants) maîtrise les flux par temps sec et temps de pluie. Équipé d'un bio-réacteur à membranes, ce nouvel ouvrage respecte la norme baignade ainsi que les normes « Réutilisation des eaux usées » (REUSE).



Protection des captages d'eau Lutte contre les pollutions par les pesticides

mai : la région PACA lance la Charte « Vers une région sans pesticides » en partenariat avec l'ARPE (agence régionale pour l'environnement et l'éco-développement) et l'agence de l'eau. Fin 2013, une trentaine de communes sont signataires. En Rhône-Alpes, elles sont une centaine à adhérer à la charte « Zéro pesticide » lancée en 2012 par la Draaf Rhône-Alpes, la Frapna et la Fredon.



novembre : les viticulteurs de la haute vallée du Libron (34) inaugurent à Laurens une nouvelle aire de lavage pour leurs pulvérisateurs et machines à vendanger. Elle traite la pollution organique et permet près de 30 % d'économie d'eau. Cinq autres aires de lavage sont prêtes à voir le jour sur ce bassin versant sensible à la pollution par les pesticides.

décembre : Lons-le-Saunier (39) finalise la protection réglementaire de son captage d'eau potable. La ville engage sur 220 ha une importante opération d'achat foncier et d'indemnisation des propriétaires. Les 60 ha de périmètre rapproché sont remis en herbe ou en culture bio avec un débouché garanti dans les cantines municipales.

Dépollution industrielle

avril : l'agence finance un second programme de recherche associant des industriels francs-comtois et des universitaires. Baptisé NIRHOFEX, il accompagnera des industriels de la filière traitement de surface dans une démarche collective afin de trouver de nouvelles solutions de réduction et/ou d'élimination des substances chimiques, en particulier : nickel, chloroforme, cyanures, alkylphénols et HAP (345 K€ d'aide).

octobre : 65 communes du bassin versant du Bourget s'engagent dans la 2^e opération collective 2013-2015 du territoire pour réduire les pollutions toxiques. En novembre, même démarche en pays Viennois (38). Les industriels et les collectivités raccordées à la station d'épuration, située à Reventin Vaugris signent Vers'eau pure, acte 2 de l'opération collective initiée en 2009 pour éliminer les rejets toxiques dans les réseaux d'assainissement et dans les rivières.



Économiser l'eau rare

mai : un nouveau réseau de transfert de l'eau du Verdon jusqu'à la basse vallée de l'Argens (83) est inauguré. Il sécurise l'alimentation en eau potable de 285 000 habitants de l'est du littoral varois. Grâce à 75 km de canalisations

souterraines débitant 650 l/s, c'est un potentiel de 4 Mm³ qui ne sera plus prélevé dans la basse vallée de l'Argens (83).

décembre : après la levée du moratoire sur les retenues collinaires, une première retenue de substitution d'eau voit le jour sur le Doux en Ardèche. L'objectif est de rendre à la rivière de 70 à 100 l/s en période d'étiage.

Connaissance

septembre : l'agence lance un observatoire des coûts sur tous les investissements touchant à l'eau. Disponible gratuitement en ligne sur www.eaurmc.fr/lobservatoire-des-couts, cet observatoire actualisé tous les ans révèle les coûts réels pratiqués tels que l'agence en a connaissance au travers des 4500 projets annuels qu'elle subventionne.

Restauration des milieux

juin : l'Irstea présente un rapport qui révèle la bonne appropriation par la population nîmoise de la restauration écologique lourde du Vistre, lancée en 2008. Sur 4 km le cours de la rivière redessiné avec des méandres et des berges boisées alors qu'il était devenu un simple fossé agricole, offre de nouveaux paysages que les Nîmois apprécient. Ils se disent prêts à redécouvrir leur rivière.



septembre : Sur la Romanche, une nouvelle centrale hydroélectrique va remplacer cinq barrages et les poissons et les galets vont pouvoir circuler. C'est l'une des mesures-phares du contrat de rivière signé à Oz-en-Oisans (38). 109 M€ d'investissements seront consacrés à la Romanche et ses affluents au cours des six prochaines années.



« La gestion de l'eau n'est pas concevable sans un solide niveau de décentralisation », soutient Michel Rocard, ancien premier ministre.

29 novembre : l'agence organise un grand colloque « **L'eau : un projet de territoire** ».

À la veille des élections municipales et au cœur des débats sur la loi qui donne aux intercommunalités une nouvelle compétence pour la gestion des rivières, ce colloque réunit à Lyon 350 participants du monde des collectivités. La parole est donnée aux élus qui ont fait de l'eau une clé du développement de leur territoire.

L'agence publie le livre « **Ces hommes qui font vivre les rivières** »

préfacé par Michel Rocard, ancien premier ministre. Huit histoires, huit territoires qui ont relevé le défi du bon état des eaux grâce à l'engagement de femmes et d'hommes pionniers, audacieux, ambitieux pour l'eau.



www.sauvonsleau.fr voit le jour. 1^{er} site d'actualités entièrement dédié à la communauté de l'eau, il est le reflet de sa vitalité et propose des brèves, des articles de presse, des tribunes de personnalités politiques ou publiques engagées dans le domaine de l'eau. Il prolonge en ligne le débat sur l'eau.

LES AIDES

A full-page photograph of a river with white water rapids. The water is a vibrant blue-white, cascading over moss-covered rocks. The surrounding forest is dense and green, with sunlight filtering through the trees. The overall scene is serene and natural.

► La Valserine, dans le massif du Jura.



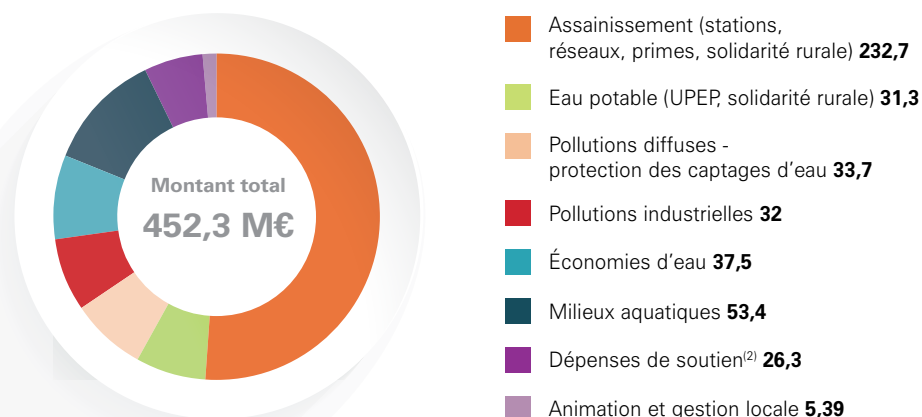
Le Chéran (73).

Pari tenu pour cette première année du programme « Sauvons l'eau » : il a fait un choix fort et ambitieux en doublant les dotations pour les économies d'eau, la protection des captages et des milieux et en lançant la chasse aux pollutions pluviales de l'assainissement. La palme revient aux économies d'eau qui ont dépassé toutes les espérances et atteint l'équivalent de la consommation d'une ville de 500 000 habitants ! La chasse au gaspillage est bel et bien ouverte. La protection des captages a déjoué les menaces de ralentissement classiques d'une dernière année de PAC et la délimitation des aires d'alimentation des 210 captages prioritaires est achevée. Les aides attribuées à la lutte contre les pollutions d'origine agricole n'ont jamais atteint un tel niveau, dépassant de plus d'un tiers le record de 2012. 80 seuils ont aussi été rendus franchissables.

Les investissements industriels pour l'eau sont restés très soutenus avec des opérations d'envergure sur les substances dangereuses. Seul trou d'air, l'investissement des collectivités pour améliorer les stations d'épuration accuse un recul sensible. Le nombre de projets s'est bien tenu mais le montant individuel chute à mesure que les stations à mettre aux normes diminuent de taille.

Les conseils généraux ont été très nombreux à se réengager avec l'agence pour la période du nouveau programme. Fait nouveau, ils s'appliquent beaucoup à eux-mêmes les axes de la politique de l'eau, comme le zéro pesticide sur les routes ou le rétablissement de la continuité écologique sous leurs ponts.

Répartition des aides sur l'année 2013⁽¹⁾ (en M€)



(1) Montants des engagements, hors dépenses de fonctionnement et fonds de concours Onema (85 M€).

(2) Dépenses de soutien : études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement.

50,6 M€

soit un dépassement
d'objectif à

112 % (45 M€)

*c'est la participation financière
de l'agence sur le volet
« Qualité des eaux, ressource et
biodiversité » entre 2017 et 2013.*

16 passes
à poissons

*dont 5 réalisées sur le Rhône
et 11 sur ses affluents ont rouvert
la porte sud aux grands migrateurs,
pour 30 M€ entre 2007 et 2013,
avec des retours constatés de la vie.*

LE PLAN RHÔNE se saisit du changement climatique

Le plan Rhône 2007-2013 s'achève avec 675 opérations labellisées et 124 M€ de travaux engagés pour la qualité des eaux, la restauration écologique et le maintien de la biodiversité. C'est 2 fois plus que le plan Loire et un changement de visage sur ce fleuve très aménagé. Des efforts efficaces ont été faits pour libérer la circulation des poissons et les sauver, grands migrateurs en tête (anguilles, aloses, lamproies), ainsi que pour renaturer les milieux et préserver la biodiversité sur l'axe écologique Rhône-Saône.

Le futur plan quinquennal (2014-18) préparera le fleuve aux effets du changement climatique, en écho au plan d'adaptation du bassin Rhône-Méditerranée. Ce sera le grand défi des prochaines années : 1^{er} fleuve français par son débit, le Rhône a à craindre de la perte de fonte des neiges de fin de printemps et début d'été. Son débit perdra de sa stabilité et de sa force (-30 % de débit d'étiage en 2050) alors que c'est cela qui a rendu le Rhône si attractif (hydro-électricité, refroidissement, navigation...). Et dans le même temps, il faudra gérer dans les 25 ans à venir des besoins en eau potable du canal rhodanien qui augmenteront de 20 %.

Dans ce contexte, les milieux humides deviennent l'atout majeur de la résilience de la biodiversité face aux chocs climatiques. Le nouveau plan Rhône poussera l'acquisition et la restauration de zones humides sur l'ensemble de l'axe Rhône et Saône, notamment sur le secteur emblématique de Miribel-Jonage (69).

POINT DE VUE



Hervé Saulignac,
vice-président du Conseil
régional, délégué à
l'aménagement du
territoire, aux Espaces
Rhône-Alpes et aux
grands projets

Hervé Saulignac *La région Rhône-Alpes s'engage*

En négociant un nouveau contrat interrégional pour le Rhône, la Région Rhône-Alpes s'engage pour ce territoire à fort potentiel, mais qui a parfois pu manquer d'une ambition cohérente et sur le long terme. En cela, le volet qualité des eaux, ressource et biodiversité répond à une problématique primordiale pour le fleuve, notamment en matière de lutte contre les pollutions toxiques ou pour la restauration écologique du fleuve, avec les continuités piscicoles.

Ces actions permettent la mise en cohérence des trames vertes et bleues du bassin Rhône – Saône et œuvrent à une véritable reconquête du fleuve. L'engagement aux côtés des Régions de l'Europe, au travers du POP FEDER, est essentiel et témoigne de l'importance de la préservation et du développement du Rhône. Ce partenariat fort doit nous aider à développer notre connaissance du fleuve en étudiant, à l'aune du changement climatique, les sédiments et la ressource en eau. Il va aussi nous permettre de préserver et restaurer des zones humides.

Deux études structurantes pour le fleuve roi

► Le fleuve a son référentiel écologique

L'étude pour évaluer la **qualité écologique du fleuve Rhône** est achevée. Le fleuve dispose désormais d'un référentiel qui permet de mesurer l'efficacité des actions de restauration réalisée jusqu'ici et de fixer les marges de progrès et objectifs à atteindre aux différentes échéances de la directive cadre sur l'eau (2021 et 2027).

► Quelle gestion quantitative du fleuve Rhône en période de basses eaux ? Premiers résultats

L'étude lancée en 2012 évalue la capacité du fleuve Rhône à répondre à l'ensemble des usages actuels et à venir. Les premiers résultats permettent de connaître le poids des différents usages dans le temps et l'espace, la ressource disponible et utilisée, et les débits minimums nécessaires pour l'alimentation en eau potable, la sûreté, et la vie biologique. L'étude décrit aussi l'hydrologie du fleuve à l'étiage. Autant de données qui serviront en 2014 à déterminer les volumes maximums prélevables et les valeurs de débits « planchers » à l'étiage. Ces débits seuils seront inscrits dans le SDAGE 2016-2021 pour partager l'eau à l'échelle du bassin versant du fleuve Rhône.

POINT DE VUE



Élisabeth Ayrault,
présidente directrice
générale de la Compagnie
Nationale du Rhône

(1) Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement et Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Élisabeth Ayrault *Nous sommes au service des territoires*

Avec ses Missions d'intérêt général, la CNR s'est engagée depuis 10 ans dans une politique ambitieuse et concertée de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire rhodanien. L'accord-cadre 2014-2018 pour la préservation du fleuve Rhône avec l'agence de l'eau, la DREAL et l'ONEMA⁽¹⁾ sera exemplaire du travail que nous conduisons avec les collectivités, l'État et les différents acteurs de l'eau. Car il est naturel qu'une partie des recettes de l'hydroélectricité que nous produisons soit affectée à des actions concrètes et efficaces qui bénéficient aux territoires traversés par le fleuve et aux usagers.

Des chantiers comme la passe à poissons de la confluence Rhône-Gardon ou les îlons de Péage-de-Roussillon améliorent visiblement la qualité des milieux, favorisent une recrudescence de la biodiversité et embellissent le cadre de vie des hommes. Réalisés par la CNR, ils valorisent aussi notre expertise en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre et attestent de notre implication au-delà de la seule contribution financière.



► Le Rhône-en-Chautagne (73)

Anticiper la baisse de débit du fleuve Rhône due à la perte de fonte des neiges et faire face à l'augmentation de 20 % des besoins en eau potable d'ici 25 ans sera le défi des prochaines années.

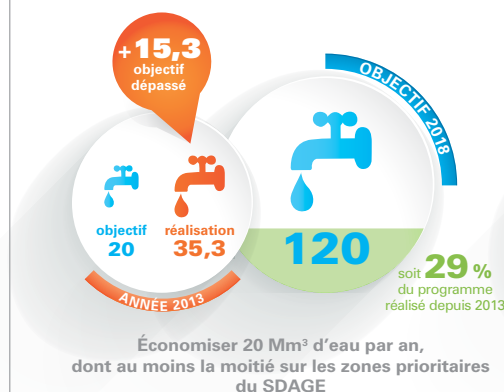
35,3 Mm³ économisés

en 2013 c'est la consommation d'une ville de 500 000 habitants qui ne sera plus prélevée dans les nappes et les rivières. Les économies agricoles s'accroissent (77 % des économies), tirées par les nouveaux contrats de canaux. L'eau potable fait une très forte percée et s'arrose 21 % des économies. L'objectif annuel de 20 Mm³ économisés est ainsi largement dépassé.

37,5 M€ d'aides

ont été accordés en 2013 par l'agence pour des opérations de gestion quantitative de la ressource, dont 25 M€ pour des opérations d'économies d'eau.

ÉCONOMIES D'EAU : année de tous les records



Les contrats de canaux boostent les volumes économisés

L'effet de l'appel à projet pour lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable a joué sur la première partie de l'année. C'est ensuite la mise en œuvre des contrats de canaux qui a fait grimper les volumes d'eau économisés, principalement dans le sud du bassin (20 Mm³ en Languedoc-Roussillon et 10 Mm³ en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ces contrats de canaux visent juste : 90 % des économies ont porté leurs fruits dans les territoires en déficit.



**Alerte sur
les fuites des réseaux
d'eau potable**

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, une majorité de collectivités affiche un rendement de leur réseau d'eau potable compris entre 50 et 70 %. 1 à 2 litres d'eau sur 4 disparaît dans la nature. La loi Grenelle 2 impose aux collectivités organisatrices des services d'eau potable de :

- > disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013,
- > établir un plan d'action en cas de rendement

du réseau d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (objectif échelonné entre 65 et 85 % de rendement, seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource).

À partir de 2014 la redevance prélèvement est modulée d'un rapport de 1 à 2 selon l'engagement des collectivités dans cette politique de résorption des fuites des réseaux, pour inciter à supprimer les gaspillages.



Grâce aux contrats de canaux, l'agriculture couvre les trois-quarts des volumes d'eau économisés.

Volumes prélevables : 26 nouveaux plans de gestion engagés

Fin 2013, les trois-quarts des 70 études des volumes prélevables sont terminés et 20 études sont déjà notifiées par les préfets. L'étape suivante, c'est la mise en place de mesures de réduction équitable des prélèvements entre usagers à travers des plans de gestion. 26 nouveaux plans de gestion ont été mis en chantier en 2013 pour rétablir les équilibres.

Les rapports d'études volumes prélevables sont consultables sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

POINT DE VUE



Olivier Girard,
président de l'association
syndicale du canal de
Manosque (ASCM)

Olivier Girard *Gérer et économiser !*

Grâce à l'avenant à notre contrat de canal signé avec l'agence de l'eau et 36 autres partenaires en novembre 2013, nous disposons de 3 années supplémentaires pour poursuivre nos 69 chantiers destinés notamment à mieux gérer le débit du canal de Manosque irriguant les terres alentours. Des aménagements qui visent à réaliser des économies d'eau estimées à 6,8 millions de m³ entre 2008 et 2017.

Avec cet allongement du délai et un budget réévalué, nous donnons un nouvel élan à notre programme de travaux de sécurisation des ouvrages, d'amélioration de la régulation des débits et de modernisation de la desserte en eau brute. Par exemple, nous remplaçons les rigoles à ciel ouvert par des canalisations enterrées afin d'effectuer l'acheminement d'eau sans pertes et d'améliorer le service. Toutes ces opérations mobilisent un budget de 13,7 millions d'euros, avec plus de 2 millions d'euros supplémentaires obtenus grâce à l'avenant.

L'ASCM s'est également engagée à rejeter 50 % de l'eau économisée dans les milieux aquatiques bordant le canal et dans les zones semi-humides.

15 M€ d'aides

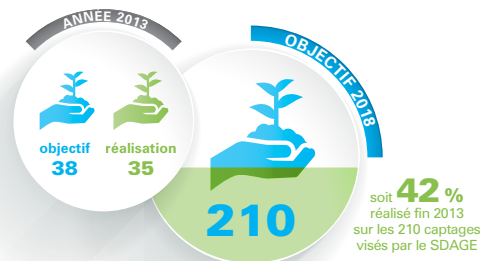
ont été accordées en 2013 pour protéger les captages (financements de MAE, d'investissements agricoles, de démarches zéro pesticide en zones non agricoles, d'acquisitions foncières, d'études DUP, de postes pour l'animation...). Un montant en hausse, comparé à 2012 (14,5 M€).

2574 agriculteurs

agriculteurs ont été aidés, en 2013, pour s'équiper d'une aire de lavage de pulvérisateur ou s'équiper de matériel pour réduire les pesticides. C'est 2 fois plus qu'en 2012 et 15,4 M€ d'aides de l'agence.

L'HEURE DE L'USAGE EN MASSE DES AIRES DE LAVAGE DES PULVÉRISATEURS EST ARRIVÉE

Engager les plans d'action de restauration sur 210 captages d'eau potable prioritaires du SDAGE touchés par les pollutions diffuses



Enfin la vitesse de croisière pour la protection des captages

L'étape 1 de la protection est acquise : fin 2013, 97 % des 210 ouvrages prioritaires du SDAGE étaient entrés dans la procédure de délimitation de leur aire d'alimentation (étude achevée pour 64 % des captages et en cours pour 33 %).

Le passage à l'acte de la protection effective décolle sérieusement : le nombre de nouveaux captages faisant l'objet d'un programme d'actions a triplé (35 nouveaux captages, contre 11 en 2012). Les plans d'action sont désormais engagés sur 42 % des captages. La dynamique est en marche, même si en 2013 seuls 3 100 ha ont bénéficié d'une mesure agro-environnementale (contre 6000 ha en 2012). Cette baisse tient à l'effet perturbateur de la fin du programme de développement rural hexagonal (PDRH) sur le dispositif des MAE. L'animation sur les territoires est en progression. C'est assurément une condition de la réussite.



En 2013, 2 146 agriculteurs ont bénéficié d'aides pour une aire de lavage de pulvérisateurs de pesticides, c'est autant que sur la totalité des 6 années du 9^e programme. Tout est prêt pour un usage en masse de ces aires de lavage. Elles mettent fin à la dernière pollution ponctuelle agricole sans utilité agronomique.



Les filières viticoles de Rhône-Méditerranée, leader du « moins de pesticides »

Réduire les pesticides et en faire un atout commercial, c'est la nouvelle stratégie de quelques coopératives viticoles avancées. Par exemple une trentaine de viticulteurs adhérents du syndicat d'appellation et de la cave coopérative vinicole de Signargues (Gard) ont souscrit en 2007 une mesure agroenvironnementale et limité sur 900 ha l'emploi d'herbicides. Leur cave coopérative a aussi créé une filière « agriculture biologique » pour pérenniser la démarche. Les coopératives font de même à Tavel (Gard). En 2013, l'agence de l'eau et le syndicat des vignerons des Côtes du Rhône ont décidé ensemble de multiplier ce type d'opérations sur ce territoire qui s'étend de Vienne à Avignon (5000 viticulteurs concernés sur 53000 ha).

Les lycées agricoles rentrent dans la démarche de l'agro-écologie

Les directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des bassins Rhône-Méditerranée et Corse et l'agence de l'eau ont signé un accord en octobre 2013 pour promouvoir les projets innovants pour l'eau des lycées agricoles. Il hisse les lycées agricoles et leurs exploitations au rang de précurseurs en matière de gestion de l'eau. Désormais, les nouveaux équipements des lycées serviront à lutter contre les pollutions et à économiser l'eau. L'agence de l'eau financera, à hauteur de 500000 € par an, des études de diagnostic, des investissements en matériels et des changements de pratiques.

POINT DE VUE



Daniel Vitte, président du syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute-Bourbre (38)

Daniel Vitte

Des captages foncièrement protégés

En 2008, la nécessité d'agir s'est faite pressante. Les analyses de l'eau potable distribuée par le syndicat montrent des taux non conformes d'atrazine. Une première solution à court terme était de mettre hors circuit le pompage le plus pollué. Mais une opportunité foncière nous a mis sur la voie de la maîtrise foncière autour du captage pour préserver l'eau à long terme. L'aide de 80 % de l'agence de l'eau a été un argument de poids dans cette croisade. Je suis allé discuter en franc-tireur avec un couple d'agriculteurs disposé à céder ses terres et nous avons signé une promesse de vente. J'as-

sume cette démarche car elle était pionnière... Je savais que la confiance des agriculteurs et du comité syndical devait être acquise avant de réunir les organisations agricoles. Nous avons ensuite pu signer un accord avec les autres agriculteurs pour échanger des parcelles et remettre en herbe des terres cultivées parce que ce sont des exploitants éclairés. La SAFER¹ continue sa veille sur Virieu pour réduire progressivement à néant les surfaces cultivées sur les aires de captage. Sur les 110 ha de l'aire d'alimentation des captages concernés restent seulement 10 % de la superficie encore cultivée en céréales.

(1) SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural

53,4 M€ d'aides

ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 16,5 M€ pour rendre franchissables 80 ouvrages barrant un cours d'eau. La dynamique amorcée en 2012 se confirme. La restauration des cours d'eau enregistre aussi un fort démarrage en ce début de programme avec 36 km de linéaire renaturés.

1,3 M€ d'aides

ont été accordées pour l'acquisition de 270 ha de zones humides. Une dynamique à renforcer sur l'ensemble du bassin.

RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ DES RIVIÈRES : les obstacles tombent



Cette politique n'en est plus à ses débuts : les projets pilotes des années 2000 ont permis de calibrer les études et les cahiers des charges qui se sont multipliés dernièrement.

POINT DE VUE



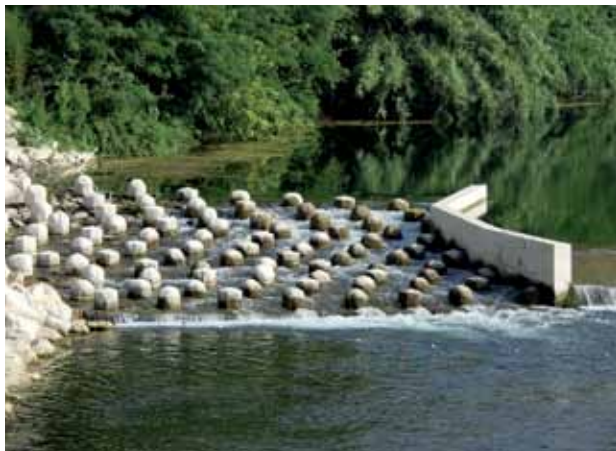
Jean-Pierre Festa,
président du syndicat
mixte de la Communauté
Locale de l'Eau du Drac
Amont (CLEDA) (05)

Jean-Pierre Festa

Un projet colossal : remodeler le lit d'un torrent

Nous devons agir vite face au creusement du lit du Drac qui déstabilisait la vallée sur 4 km entre le pont des Barraques et le plan d'eau du Champsaur ! Le constat était édifiant : en 50 ans, le lit qui était autrefois en tresse, formait des canyons ! Ce phénomène d'enfoncement augmentait la puissance érosive des crues, favorisait les glissements de terrain, mettait en péril les digues de protection du plan d'eau et l'ancienne décharge... Tous les acteurs ont mesuré l'ampleur de la situation, des études préalables jusqu'aux travaux. L'agence de l'eau a financé le projet à hauteur de 45 % sur un

budget total de 5 M€. La communauté de communes du Champsaur, le conseil général des Hautes-Alpes, le conseil régional, ainsi que l'Europe, participent aussi à ce projet colossal. Après le rachat de 60 hectares riverains du Drac, nous avons commencé le défrichement fin 2013 puis apporté 450 000 m³ de matériaux afin de remblayer le lit. C'est le plus important chantier de recharge sédimentaire en France. L'opération s'achèvera par l'aménagement des berges et la création d'une voie verte, afin que chacun redécouvre ce torrent qui fait partie de notre patrimoine naturel.



Les opérations de renaturation lourde des cours d'eau passent à plus grande échelle

Quelques opérations de grande envergure (plusieurs kilomètres de cours d'eau) auront marqué l'année 2013 (Haut Drac, Lônes du vieux Rhône à Péage-de-Roussillon, Herbasse...). Pour le reste, les projets restent encore de trop petite taille. L'opération phare de l'année est la création d'une passe à poissons au barrage usine de Sauveterre totalement infranchissable pour les grands migrateurs amphihalins (alose, anguille, lamproies). L'opération portée par la compagnie nationale du Rhône vise une mise en service mi-2016 et rendra accessibles aux poissons les principales frayères à aloses sur l'Ardèche et dans le vieux Rhône de Donzère. Elle facilitera la recolonisation par les anguilles et les lamproies.

2000 seuils vont devenir transparents pour les sédiments et les poissons

C'est désormais réglementaire depuis juillet 2013, deux listes classent les cours d'eau pour atteindre le bon état des eaux. La liste 1 vise les cours d'eau de premier plan, les réservoirs biologiques du SDAGE, et la liste 2 concerne les cours d'eau qui méritent que la continuité soit restaurée avant 2018 (plus de 2000 ouvrages). La vie aquatique sera la grande gagnante et les coûts de gestion des cours d'eau chuteront à mesure que les cailloux pourront recirculer. L'agence en fait sa priorité.

Le Bourget (73) se lance dans un plan sans précédent pour inverser la courbe d'érosion de ses zones humides

Partout le développement urbain détruit les zones humides. Le Cisalpb inverse la logique. Il anime un plan de protection des zones humides qui fait s'engager les agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains à préserver les zones les plus exceptionnelles et à lancer des travaux de restauration de 29 zones abîmées et reconnues prioritaires. Le conservatoire des espaces naturels de Savoie y participe. Ce plan applique le principe « ERC » (éviter, réduire, compenser) et prévoit que si des destructions inévitables ont encore lieu, elles appliquent le ratio de 2 ha de zone humide restaurés pour 1 ha détruit en ciblant sur les zones à gain environnemental maximal.



122 M€ d'aides

ont été accordés en 2013 par l'agence pour les investissements dans l'assainissement (142 M€ en 2012), auxquelles s'ajoutent des primes de bon fonctionnement épuratoires (103,5 M€). Les aides aux réseaux prennent la première place, tirées par les aides pour réduire les rejets par temps de pluie (23 M€).

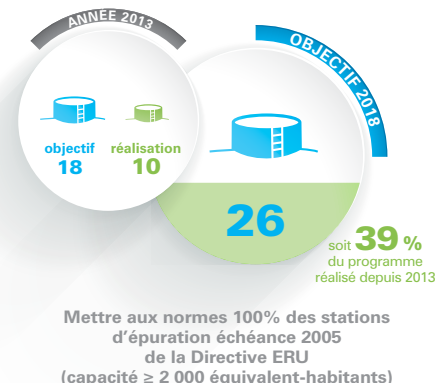
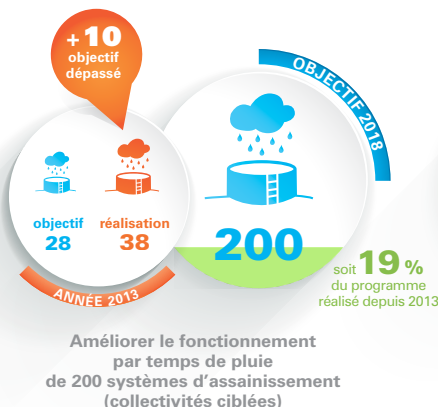
217 stations

d'épuration ont été aidées (205 en 2012). Le nombre de projets s'est bien tenu mais le montant des aides chute à mesure que les stations à mettre aux normes diminuent de taille.

2957 réhabilitations

de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) financés en 2013, pour un total d'aides record de 9 M€. C'est le double des aides versées annuellement en moyenne au 9^e programme.

NOUVEAUTÉ 2013 : réduire les débordements d'eaux usées par temps de pluie



Les nouvelles priorités de la politique d'assainissement sont la maîtrise des eaux pluviales dans l'assainissement, le rural et la gestion durable des services d'assainissement, c'est-à-dire le maintien dans le temps des performances.



Démarrage de la politique de réduction de la pollution pluviale avec un appel à projets

Sursouscrit, il a permis de faire engager 54 projets de rétention à la source des eaux de pluie (3,7 M€ d'aide), de traitement des eaux pluviales (4,4 M€) ou d'études préalables (1,6 M€). Le Grand Lyon réaménage un quartier et infiltre les eaux de pluie. L'aéroport de Marseille Provence traite les eaux pluviales avant rejet dans l'étang de Berre. Agde traitera les eaux de pluie pour préserver ses eaux de baignade. L'appel à projet est renouvelé en 2014, avec une dotation accrue à 15 M€. (en savoir plus : www.eaurmc.fr/pollutionpluviale).

La gestion durable de l'eau et l'assainissement, nouvelle approche incontournable

Le Grenelle de l'environnement a remis à l'honneur la gestion durable des services d'assainissement. Pour la première fois, un décret, de janvier 2012, impose un niveau de

Solidarité avec le monde rural : une dotation supplémentaire pour les départements très ruraux

En 2013, l'enveloppe de solidarité rurale a été doublée pour les 6 départements les plus ruraux, portant de 36 à 43 M€ cette enveloppe de supplément d'aides par rapport aux aides classiques. Les projets ont été au rendez-vous et l'agence a investi 71 M€ dans les territoires ruraux en 2013 dont 40,3 M€ de solidarité urbain rural : 22,1 M€ pour des projets d'assainissement (dont 5,6 M€ pour renouveler les réseaux) et 18,2 M€ pour l'alimentation en eau potable (dont 13,1 M€ pour les réseaux). De plus, l'agence finance les services d'assistance technique des conseils généraux pour fournir une aide aux communes rurales (4,6 M€ en 2013). Les communes rurales perçoivent également des aides classiques du programme, attribuées via les accords-cadres départementaux signés entre l'agence et les départements du bassin.

rendement aux réseaux d'eau potable. Première échéance, l'inventaire des réseaux a dû être réalisé pour fin 2013. La redevance de prélèvement est modulée de 1 à 2 à partir de 2014 selon le niveau d'engagement de la collectivité dans cette politique. Un appel à projet en 2012 a montré que nombre de collectivités sont très engagées pour résorber les fuites. Mais la tâche est immense : les réseaux sont renouvelés au rythme d'une fois tous les 150 ans, c'est deux fois trop lent. L'agence renouvellera en 2015 un appel à projet sur ce thème.

Mise en conformité des stations d'épuration : les collectivités marquent le pas en 2013

Sur les 26 stations de plus de 2000 équivalent-habitants (EH), non-conformes début 2013, 10 ont reçu une aide en 2013, dont les 2 dernières citées dans les contentieux européens : Aiguilles (05) et St Martin de Vesubie (06). Mais les collectivités diffèrent trop de projets pourtant nécessaires. Les plus petites collectivités se sont en revanche davantage mobilisées : 15 des 19 M€ d'aides accordées en 2013 pour la mise en conformité des stations ont été attribués à 141 stations de moins de 2000 EH.

Primes pour épuration : incitativité renforcée

Les non-conformités conduisent de plus en plus à la suppression de la prime. Cela a concerné 310 stations en 2013, contre 103 en 2012. L'enjeu est de taille. Entre 2011 et 2013, le nombre de stations non-conformes en performances a augmenté de 9,1 %. À partir de 2014, la prime sera réduite jusqu'à 60 % en cas de plusieurs non-conformités consécutives. En 2015, la prime sera supprimée en cas de non-conformité en performances successives depuis 3 ans.

POINT DE VUE



Michel Loyat, adjoint à l'Urbanisme de la ville de Besançon

Michel Loyat

Eaux pluviales : inventer de nouvelles approches

La gestion des eaux pluviales dans une ville comme Besançon, dont le réseau d'assainissement est principalement unitaire, appelle à inventer de nouvelles approches. Nous avons actuellement deux projets d'urbanisme pour lesquels un objectif de « 0 rejet » des eaux pluviales dans le réseau a été fixé. Celui concernant la reconversion de la caserne Vauban, au cœur de la ville, en un quartier d'habitation plutôt dense a bénéficié d'une subvention de 175 000 € de l'agence de l'eau, soit 50 % du montant consacré aux eaux pluviales. Des prescriptions ont été formulées à l'attention des aménageurs et promoteurs, comme le fait de respecter les écoulements naturels, de stocker les eaux de pluie à la source grâce à une végétalisation adéquate, de prévoir des chaussées réservoirs, de favoriser l'infiltration par des noues ou des bassins paysagers intégrés aux espaces de verdure... La ville a décidé de nommer un architecte-urbaniste dont le rôle sera d'assurer le lien entre tous les intervenants et de garantir que ces orientations sont bien respectées. C'est un projet passionnant et à valeur d'exemple.

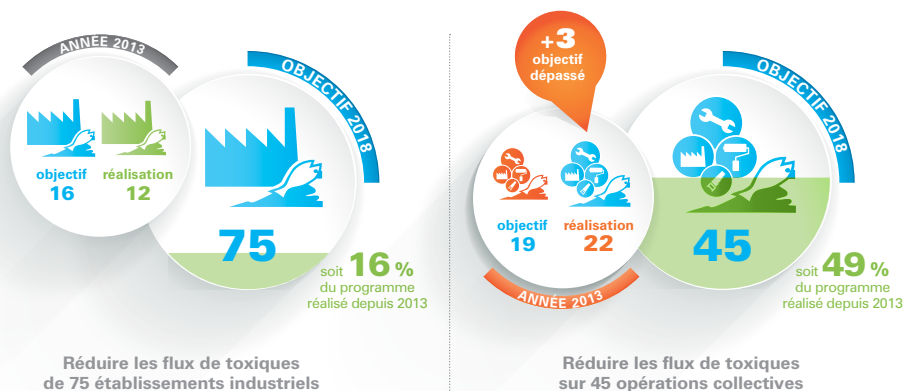
32 M€ d'aides

ont été accordés à la lutte contre les pollutions d'origine industrielle en 2013. C'est un montant très élevé qui renouvelle le record de 2012. Il a été tiré par 8 opérations d'envergure totalisant une dizaine de millions d'euros d'aides et 254 opérations (40 % des projets) qui ont bénéficié des mesures transitoires entre les 2 programmes d'intervention pour un montant de 11,3 M€.

6,8 M€ d'aides

accordés au total depuis 2010 à 992 industriels des bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour la surveillance initiale réalisée dans le cadre de l'action nationale de recherche et réduction des substances dangereuses rejetées dans l'eau.

TRAQUE AUX SUBSTANCES DANGEREUSES : les industriels investissent fort



En 2013, la traque aux substances dangereuses industrielles s'est imposée au premier plan et a concentré 80 % des aides aux industriels. Elle consiste en des changements de process et des travaux de dépollution chez les principaux émetteurs (156 opérations pour 13,6 M€ d'aide) mais aussi en des opérations collectives qui s'attaquent aux pollutions dispersées d'un tissu de plus petites entreprises (11,2 M€ d'aide). Ces travaux de dépollution sont appelés à s'accélérer encore, dans la foulée de la campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau qui vient de s'achever.

Les objectifs nationaux de 2015 sont atteints avec un an d'avance pour les 3 substances dangereuses dichlorométhane, nickel et toluène pour le Sud-Est

Cela tient à 8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses qui ont été lancées sur de grands sites industriels, avec l'aide de l'agence. Par exemple, Arkema à Pierre-Bénite (69) a investi dans une station physico-chimique (coagulation-floculation) qui permet de réduire de 98 % les flux de nickel et de plomb rejetés au Rhône.

La dynamique pourrait s'accélérer car les actions en place sur les sites pointés par la campagne substances dangereuses démarrent seulement. Fin 2013, seule une quarantaine d'études technico-économiques préalables à la définition des travaux a été financée par l'agence.



Magali Esteve, ingénieure chargée du projet de réduction des substances toxiques sur le site AXENS à Salindres (30)

Magali Esteve *Mobilisation nickel chez Axens⁽¹⁾*

Après un premier plan environnemental visant à des réductions d'émissions atmosphériques et des traitements d'effluents aqueux, nous devons encore réduire, nos rejets toxiques dans l'eau. Nous avons ainsi engagé fin 2010 un projet de réduction des substances toxiques (Presto) de 5 M€, financé à 50 % par l'agence de l'eau. Les substances cibles principales sont le nickel et les chloroalcanes. Le projet est composé de trois phases. L'une vise la réduction des émissions à la source : trois ateliers ont été équipés d'une centrale d'aspiration assurant un nettoyage à sec des sols, ce qui a permis de réduire de 33 % les quantités de nickel envoyées au traitement.

Autre phase, le traitement des eaux de lavage : une installation de récupération a été créée. Après décantation, une partie de ces eaux sera réutilisée. Enfin, un analyseur de nickel va permettre un suivi « en ligne » des concentrations de ce métal.

Dernière étape : la construction, en 2014, d'une station d'épuration. Environ 99 % des métaux et matières en suspension devraient être ainsi éliminés, grâce à deux étages physico-chimiques, des filtres et des colonnes de charbons actifs.

(1) Axens est un groupe industriel filiale d'IFP Énergies Nouvelles spécialisé dans la fabrication de catalyseurs pour l'industrie.

Les flux de polluants des stations d'épuration urbaines vers le milieu

sont conséquents et dépassent pour un tiers des substances ceux émis par les installations classées (ICPE). Pour l'agence, la campagne de mesures des rejets toxiques des stations d'épuration urbaines appelle à cibler les stations où agir en priorité.

Les opérations collectives se recentrent sur la réduction des pollutions toxiques dispersées

La dynamique lancée au 9^e programme s'intensifie en 2013 avec 2 nouvelles opérations lancées et 20 contrats qui ont été reconduits. L'agence les a davantage ciblés sur les pollutions toxiques dispersées.

Zinc, cuivre et diuron en tête des substances retrouvées à la sortie des stations d'épuration urbaines

Les polluants les plus fréquents en sortie des stations d'épuration urbaines sont le zinc (99 %), le cuivre (75 %) et le diuron (40 %) – produit interdit en tant que pesticide mais autorisé comme biocide (revêtement de façades, démoissant de toitures). Le nickel bat des records de quantité (135 µg/l). C'est le résultat d'une campagne de mesure de grande ampleur des 64 substances prises en compte pour l'état chimique des rivières, réalisée sur 304 stations de plus de 10 000 équivalent-habitants et qui a accumulé pas moins de 80 000 mesures depuis 2011. Ces stations traitent 20,5 millions équivalent-habitants. La pollution est indépendante de la taille de la station.



● Golfe d'Ajaccio (2A).

POINT DE VUE



Mireille Boncompagni,
maire de Olmeta-di-
Capocorso (2B)

Mireille Boncompagni *Enfin notre station d'épuration !*

Cela fait près de 10 ans que nous avançons, pas à pas, pour doter notre commune d'Olmeta-di-Capocorso d'une station d'épuration. Car comme la majorité des petits villages corses, nous rejetons nos eaux usées directement au milieu naturel. Une situation non conforme à la loi, qui ne pouvait plus durer !

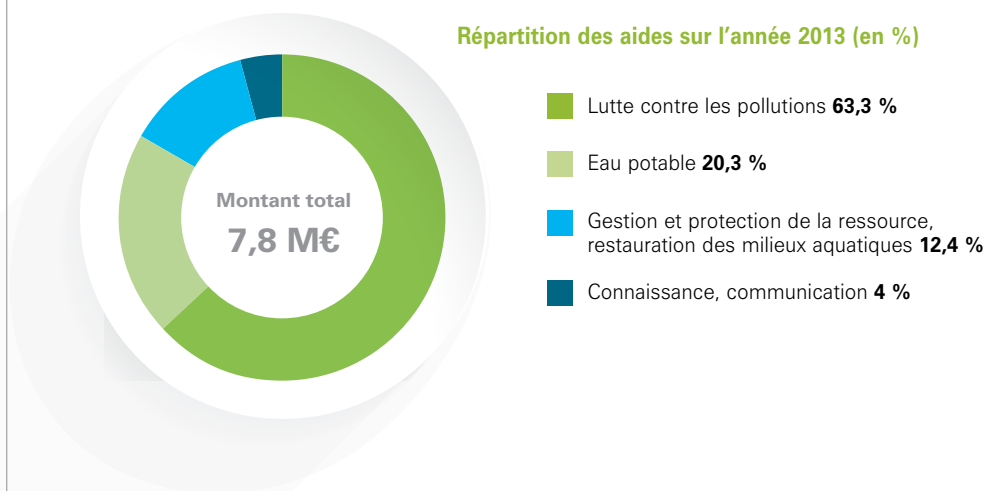
Olmeta-di-Capocorso compte 140 habitants mais au plus fort de l'été, nous sommes entre 350 et 400. Suite aux mesures réalisées en août pour quantifier le volume des eaux usées à traiter, il a donc été convenu de prévoir un équipement dimensionné pour 400 habitants, qui sera situé juste en contrebas du village et planté de roseaux.

Ce qui nous ravit, ce sont évidemment les aides obtenues. Sur un investissement global de 419 000 euros HT, l'agence de l'eau finance 30 %, et le PEI (plan exceptionnel d'investissement), une aide spécifique de la Corse, 33 %. La Région et le Département assurent chacun à hauteur de 10 %. Les travaux devraient démarrer d'ici fin 2014 et durer environ 6 mois.



EN CORSE l'assainissement rattrape son retard, bien tard

2013 a vu la Corse finaliser les opérations visées par les contentieux européens, sans pourtant faire échapper la France à une condamnation de la cour de justice de l'Union européenne en novembre (Bastia et Ajaccio). Calvi, le Sivom rive sud du Golfe d'Ajaccio et Porto Vecchio y ont échappé. A présent, l'effort de modernisation doit porter sur les petites et moyennes stations d'épuration (échéance 2005).



Sur 2008-2013, l'agence de l'eau a apporté plus de **35 millions d'aides directes et près de 50 millions d'euros au titre du plan exceptionnel d'investissement** de l'État en Corse (PEI) pour l'assainissement et, dans une moindre mesure, pour l'eau brute pour l'eau potable. Ce fonds de solidarité interbassins finance les opérations prioritaires de la directive « eaux résiduaires urbaines » de 1991.

Première année de mise en œuvre du programme « sauvons l'eau », 2013 a vu l'agence, la collectivité territoriale Corse et les conseils généraux rentrer dans un nouveau partenariat pour accélérer le rattrapage structurel de la Corse en équipement d'eau potable et d'assainissement. Il assure une meilleure maîtrise budgétaire, grâce d'une part à une meilleure efficacité des actions aidées en vue d'atteindre le bon état des eaux et d'autre part à une juste modération dans des solutions techniques retenues.



LES REDEVANCES

491 M€ de recettes

en 2013.

29,2 % des redevables⁽¹⁾

ont choisi la télé-déclaration
en 2013 contre 24,4 % en 2012.

252 contrôles fiscaux

ont été menés en 2013
pour un redressement fiscal
de plus de 1,1 M€.

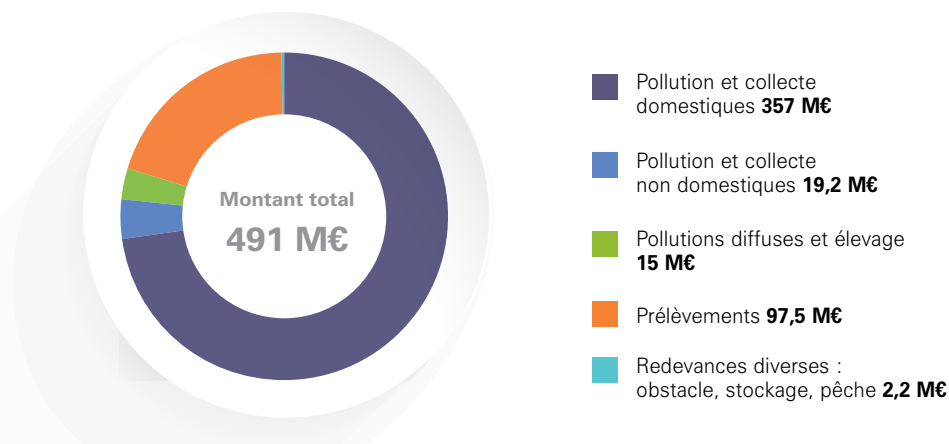
(1) Pour les redevances pollution et collecte domestiques, prélèvement et stockage.

REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU : une fiscalité environnementale mature

Justice fiscale et incitativité environnementale

Le nouveau programme « Sauvons l'eau » (2013-18) a rééquilibré les contributions fiscales à l'agence de l'eau pour viser la justice fiscale et l'efficacité environnementale. Son vote à la quasi-unanimité lui a donné une bonne assise. Les ménages et assimilés voient leur part dans le financement de l'agence chuter de 90 % à 86 %, tandis que les redevances « pollueur-payeur » des acteurs économiques montent progressivement jusqu'à 20 % des taux plafonds de la loi, exception faite d'un rabais industriel (15 %). Une juste contribution à la politique de l'eau a été demandée à la production d'énergie qui tire profit des milieux aquatiques (hydroélectricité et nucléaire). La base fiscale de l'agence a été alignée sur les priorités environnementales de la politique de l'eau. Par exemple les zonages des redevances de prélèvement sont réorientés sur les déficits en eau.

Recettes émises en 2013 (en M€)



Les recettes de redevances se sont inscrites à 491 M€ en 2013 (438 M€ en 2012), tirées par une hausse des redevances hydroélectriques (10,4 M€ contre 2,9 en 2012) et des redevances de pollution et de collecte domestiques, par application des taux votés pour le programme et du fait d'une année de consommation d'eau élevée (357 M€).

ARAMIS

Après 18 mois de longs travaux, l'agence a modernisé et sécurisé le traitement de l'ensemble des redevances en déployant dès janvier 2013 un nouveau progiciel unique – ARAMIS.

Une fiscalité contrôlée

L'année 2013 a vu s'accroître les contrôles fiscaux, garants du civisme fiscal et de la justice faite à la grande majorité qui paie régulièrement ses impôts. 252 contrôles ciblés ont conduit à des redressements fiscaux de plus de 1,1 M€. Une action d'envergure de recherche de nouveaux redevables, orientée sur les résultats des études volumes prélevables, a été lancée. Cette action, couplée à une autre concernant les déconstructeurs de véhicules hors d'usage et quelques branches industrielles, a débouché sur 251 nouveaux redevables pour un montant de 185 000 €.

Les redevances mutualisent les ressources des contribuables pour les affecter, par subvention, aux enjeux prioritaires de la politique de l'eau. Elles lissent ainsi le prix de l'eau pour les usagers.

POINT DE VUE



Anne-Marie Levraut, responsable opérationnelle de l'évaluation de la politique publique de l'eau dans le cadre de la modernisation de l'action publique
Ingénieure Générale des Ponts, des Eaux et des Forêts

Anne-Marie Levraut

Rendre plus lisible le lien entre l'atteinte aux milieux et les redevances

Le rapport d'évaluation a montré que le principe « pollueur-payeur », issu de la loi sur l'eau de 1964, marche bien en France. Mais on pourrait aller plus loin pour renforcer son caractère incitatif, ce qui suppose de modifier la loi. Les redevances pour pollution domestique sont depuis la loi sur l'eau de 2006 assises sur le volume d'eau potable consommé, et non plus sur la pollution émise. Le consommateur ne voit pas le lien entre la pollution rejetée et ce qu'il paie. On pourrait redonner un signal fort au gestionnaire du service public d'assainissement en le rendant redevable et en calculant sa redevance sur la base de la pollution rejetée au milieu, comme pour les industriels. La prime pour épuration n'aurait plus lieu d'être (puisqu'elle serait intégrée en redevance négative) et ceci contribuerait au rééquilibrage de la contribution des différentes catégories d'usagers. En termes d'acceptabilité, c'est crucial.

On s'est aussi éloigné du principe pollueur-payeur en lissant la redevance des industriels sur la pollution annuelle. Cela revient à déconnecter la redevance de l'impact sur le milieu en éliminant du système les industries saisonnières qui peuvent pourtant être très perturbatrices.

D'autres redevances ne sont pas assez incitatives, c'est le cas de la redevance pollution diffuse. 1 kg de pesticides à éliminer dans une station de potabilisation coûte 60 000 €, alors que le montant moyen de la redevance est de 3 €/kg. Même si les substances ne se retrouvent pas en totalité dans les rivières et les nappes, il y a un trop grand décalage entre les coûts potentiellement engendrés et le niveau de la redevance.

LA GOUVERNANCE locale



41 SAGE

sont en cours de préparation/révision dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse et ils s'imposent comme l'outil le plus efficace pour organiser la gestion de l'eau dans un bassin versant qui s'urbanise ou manque d'eau parce qu'il dispose de l'opposabilité juridique à l'urbanisme.

LE SAGE outil roi pour tout territoire qui s'urbanise ou manque d'eau

C'est un plan. Il fixe les priorités et prépare les travaux à faire.

C'est une gouvernance. Sa commission locale de l'eau rassemble élus, usagers (acteurs économiques, associations), ce qui donne une force incomparable à ses décisions.

C'est un outil juridiquement opposable. L'État contrôlera que ses prescriptions soient respectées par l'urbanisme (SCOT, PLU) ou pour le partage de l'eau.

Quand une collectivité se lance dans un SAGE, l'agence apporte son soutien technique et finance jusqu'à 80 % un poste de chargé de mission et les études de diagnostic.

Lente et sage mise en route des SAGE

Les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse ont reconnu 13 territoires comme prioritaires pour bénéficier d'un SAGE alors dit « SAGE nécessaire ». En 2013, un nouveau SAGE a été approuvé, le SAGE Ouche, et deux autres révisés, les SAGE Haut Doubs-Haute Loue et Drôme.

POINT DE VUE



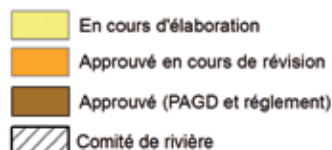
Patrick Royannez,
président du SAGE
Molasse Miocène
et membre du comité
de bassin Rhône-
Méditerranée

Patrick Royannez *Une Commission locale de l'eau pour gérer notre eau*

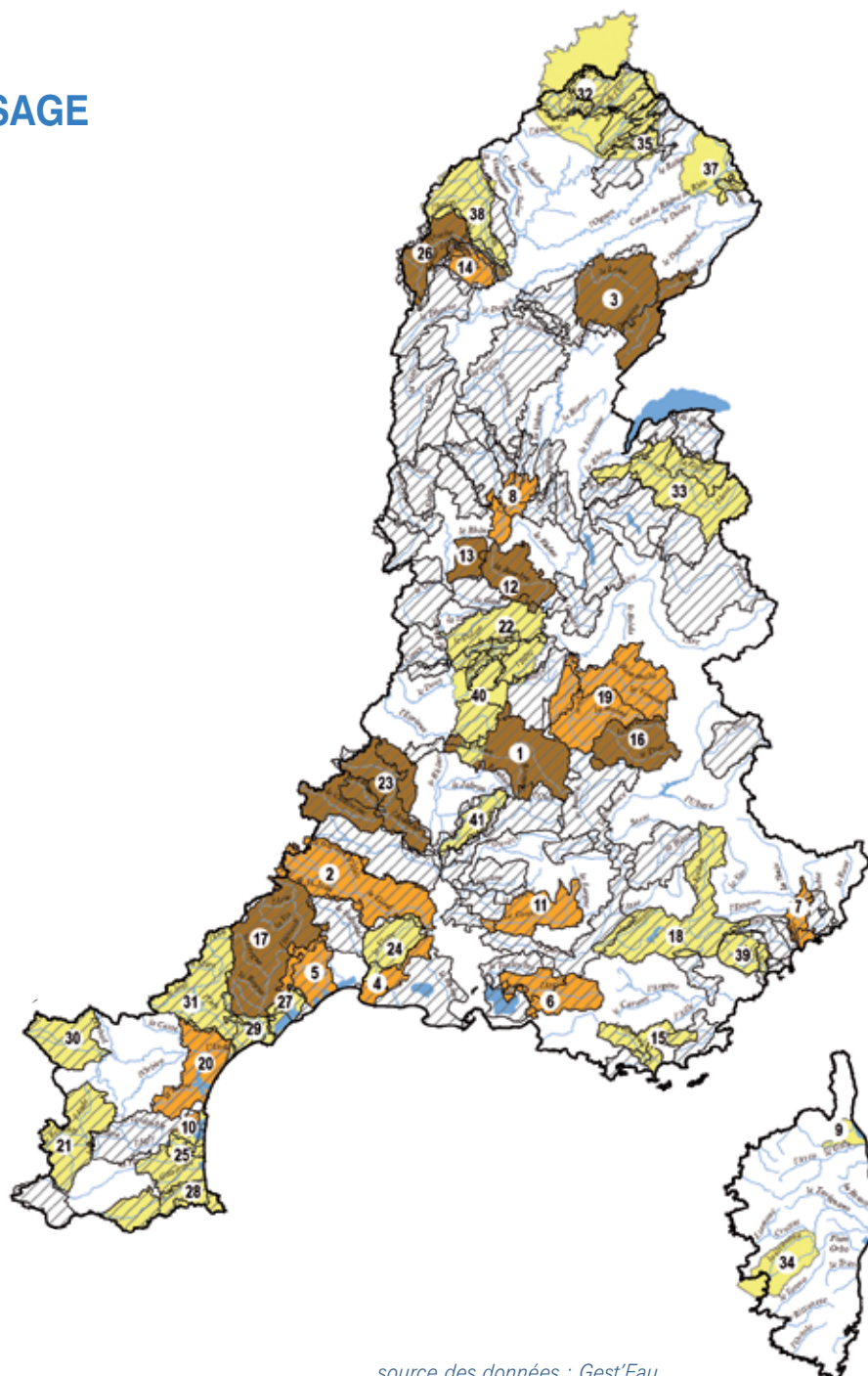
Les 72 acteurs de la commission locale de l'eau se sont réunis pour la première fois fin 2013. La machine est lancée. Nous sommes en phase sur la nécessité de préserver la qualité et la quantité de l'eau de la nappe de la Molasse. Pour cette eau profonde, fossile, qui alimente 140 communes (100 dans la Drôme et 40 en Isère), les enjeux sont nombreux. Se posent les questions des usages, des connexions entre eaux superficielles et profondes, des forages, des pratiques agricoles, du réchauffement climatique... Notre action est jugée prioritaire par l'agence de l'eau, qui joue un rôle primordial depuis la définition du périmètre du SAGE Molasse Miocène en mai 2013 et soutient le projet à hauteur de 80 %. En 2014-2015 nous démarrons par des états des lieux et diagnostics, pour dégager ensuite en 2015-2016 des scénarios et aboutir à la rédaction du SAGE. Les consultations et enquêtes publiques auront lieu en 2017 pour une mise en œuvre du SAGE en 2018. La commission est un lieu d'échange et de décision, dans la transparence. Le but est d'aboutir à un consensus pour une gestion de l'eau partagée. Nous sommes mobilisés et confiants.

État d'avancement des SAGE

(janvier 2014)



- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Etang de Biguglia*
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Prunelli-Gravonna-Golfe d'Ajaccio*
- 35 - Nappe du Breuchin*
- 37 - Allan*
- 38 - Tille*
- 39 - Siagne*
- 40 - Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
- 41 - Lez



* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

source des données : Gest'Eau



LA COOPÉRATION internationale

78

c'est le nombre de projets de coopération décentralisée soutenus par l'agence en 2013, et autant de nouvel accès à l'eau et l'assainissement dans les pays du Sud. **L'Afrique francophone** (50 %) et **la Méditerranée** (31 %) continuent d'attirer la majorité des aides de l'agence.

4 M€ d'aides

accordés en 2013 (soit **20 fois plus qu'en 2009**). À 0,82 % de ses recettes pour la coopération internationale, l'agence talonne le 1 % permis par la loi Oudin-Santini de 2005 (loi qui a ouvert le droit à la coopération décentralisée aux collectivités et aux agences de l'eau).

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE en ligne avec les espérances du forum mondial de l'eau de Marseille (2012)

En 2013, les aides de l'agence ont encore augmenté de 8 % par rapport à 2012 et plus de 120 collectivités sont désormais engagées dans la solidarité internationale avec le soutien de l'agence. Un budget modeste suffit déjà à faire beaucoup de bien, quand on sait que 9800 personnes meurent chaque jour de maladies d'origine hydrique.

Les 6 agences de l'eau ont attribué 500 k€ d'aides d'urgence suite au passage du typhon Haiyan aux Philippines, en passant par Actions contre la faim, Solidarités international et ACTED.

Collectivités de France, engagez-vous :

- > 1 euro investi vaut 5 euros grâce aux co-financements. L'agence de l'eau finance jusqu'à 50 % les travaux et 80 % les études préalables, les projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau ou la gestion des ressources en eau.
- > 70 % des Français⁽¹⁾ attendent votre engagement dans la coopération décentralisée (loi Oudin-Santini). Même modeste votre soutien déclenche des opérations. L'agence de l'eau vous aide à identifier des projets.

(1) Selon le baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé par l'Ifop en 2011 pour le ministère de l'Écologie, les agences de l'eau et l'Onema.

POINT DE VUE



Bruno Vergobbi,
directeur général de
la société du canal de
Provence et membre du
comité de bassin Rhône-
Méditerranée

Bruno Vergobbi Opération « irrigation » en Tunisie

En partenariat avec le ministère de l'agriculture tunisien, nous apportons notre savoir-faire en matière d'ingénierie et de maintenance à des structures tunisiennes locales pour moderniser la gestion des périmètres irrigués. Un projet financé par l'agence française de développement à hauteur de 750 000 € par l'agence de l'eau via une aide de 250 000 €. Depuis 3 mois, on est en phase opérationnelle - diagnostic, animations d'ateliers... - ce qui va

mobiliser 8 experts français et 8 experts tunisiens. En améliorant son système d'irrigation, la Tunisie peut consolider sa production agricole, importer moins et économiser de l'eau pour d'autres usages. Ces économies d'eau permettent aussi de sécuriser l'alimentation en eau potable et de faire face à la croissance de la demande en milieu urbain. Transmettre dans l'objectif de rendre un pays plus autonome dans ses besoins vitaux est très satisfaisant !

550 000
personnes
de plus ont
désormais accès
à l'eau et à
l'assainissement
grâce à la
coopération
décentralisée
aidée par
l'agence en 2013.



La loi Oudin/ Santini

Depuis 2005, la loi Oudin/Santini autorise les collectivités locales et les agences de l'eau à financer des actions de coopération et de solidarité internationale notamment pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des pays en voie de développement. L'aide de l'agence finance jusqu'à 50 % du coût total des travaux (80 % en cas d'études préalables aux travaux, de projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau ou de la gestion des ressources en eau).

POINT DE VUE



Isabelle Herlin,
adjointe au maire de
Chambéry, chargée des
relations internationales
et de la coopération
décentralisée

Isabelle Herlin

De l'eau potable pour 25 000 personnes

15 forages réhabilités, 24 puits créés... à la fin de l'année 2014, 80 % des besoins en eau de la commune de Ouahigouya au Burkina Faso seront couverts, contre 50 % il y a 7 ans. 25 000 personnes ont désormais accès à de l'eau potable de manière durable ! Notre coopération avec cette commune est aussi culturelle, sociale et économique. À titre d'exemple, la scolarisation des jeunes filles, souvent de corvée d'eau, est améliorée. En tant que femme et mère, je suis très sensible à cette initiative.

Le programme permet aussi la formation de techniciens à l'entretien et à la réparation des puits, la mise en place d'un système de redevance, ainsi que la maintenance des infrastructures. Pour ce projet de 600 000 € sur 3 ans, de nombreux partenaires sont mobilisés : l'association Chambéry Ouahigouya, Chambéry métropole, l'agence de l'eau, le ministère des Affaires étrangères et européennes et la fondation Veolia. Ce projet va prochainement entrer dans sa 2^{ème} phase : un accompagnement pour améliorer l'assainissement de la ville.



LA CONNAISSANCE



Toutes les présentations sur
www.eaurmc.fr > espace d'information

LES EAUX SOUTERRAINES au grand jour

L'agence de l'eau a présenté en octobre des résultats, inédits, sur les eaux souterraines devant 200 spécialistes de l'eau et des rivières, et des représentants des collectivités et de l'État. Ils font état de la découverte de **nouvelles ressources inutilisées** pour sécuriser l'eau potable (à Marseille) mais aussi pour substituer des prélèvements dans des rivières surpompées. Rares, ces découvertes précieuses ne doivent être utilisées qu'après avoir chassé tous les gaspillages !

Les eaux souterraines se renouvellent plus vite qu'on ne l'avait cru jusqu'ici : dans les plaines alluvionnaires, comme celles du Rhône ou de la Saône, les eaux mettent souvent **moins de 10 ans à se renouveler, et même moins de 5 ans** dans les plateaux calcaires karstiques et dans les vallées de montagne. Cela prouve que les investissements pour protéger les aires d'alimentation des captages d'eau contre les pollutions peuvent avoir un temps de retour meilleur qu'escompté.

Un **nouveau modèle du BRGM pour optimiser la protection des eaux souterraines** montre qu'une modification des pratiques agricoles sur une partie des zones d'alimentation des eaux souterraines dégradées permettrait de restaurer leur qualité pour des coûts économiques limités.

MER



Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur et au droit de l'embouchure de l'Aude et l'Hérault. Ces informations posent aussi la question de la contamination de la chaîne trophique par accumulation.

L'agence a publié sa 1^{ère} édition de l'atlas de la Méditerranée

Cet atlas regroupe les informations sur l'état de la faune et la flore, la contamination chimique et les perturbations qui affectent le littoral. Il pointe les secteurs à enjeux pour agir et, à moyens termes, pour évaluer l'efficacité des politiques engagées. Pour la première fois, on découvre l'état écologique du coralligène, biocénose remarquables de Méditerranée. Ce document de référence évalue aussi la toxicité des sédiments marins avérée sur la quasi-totalité des ports testés en région Languedoc-

DONIA, l'application smartphone pour protéger les habitats marins

Lancée par la société Andromède Océanologie en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, l'application DONIA pour smartphone et tablette est dédiée à la protection des posidonies et des petits fonds de Méditerranée. En quelques clics, elle permet d'accéder à des cartes marines simplifiées qui indiquent les secteurs écologiquement fragiles et propose une zone de mouillage en toute sécurité.





Téléchargez
l'appli qualité
rivière

Lancée en mars 2013 par l'agence, pour les rivières des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, la première application grand public sur smartphone sur la qualité des cours d'eau a gagné toute la France. Tout citoyen peut consulter les données sur la qualité des rivières près de chez lui ou de son lieu de vacances. À ce jour, cette appli a été chargée plus de 8000 fois.



En 2013, l'agence a établi un nouvel état des lieux, sur une base désormais beaucoup plus scientifique et métérée. Ce bond en avant dans la connaissance des pressions et de leurs impacts orientera la définition des mesures les plus pertinentes à inscrire dès 2014 dans la première mouture du prochain SDAGE (2016-2021).

L'ÉTAT DES EAUX : 17 % de gain d'une classe de qualité en 4 ans

La moitié des cours d'eau sont en bon ou très bon état écologique. Bonne nouvelle : ce sont les plus dégradés qui se sont le plus améliorés. Les états médiocres et moyens sont tombés de 36 à 19 % des sites en 4 ans, tandis que l'état moyen ressort comme le grand gagnant en concentrant désormais 46 % des points de surveillance. Cependant le bon état résiste encore.

L'artificialisation des rivières et les prélèvements abusifs ressortent toujours très forts dans les causes de déclassement des rivières, faisant jeu égal avec les pesticides. 60 % des rivières de Rhône-Méditerranée et 20 % de celles de Corse sont affectées. Des modifications du débit sont constatées sur le tiers des cours d'eau, pour 20 % d'entre eux à cause des prélèvements d'eau. Les seuils et barrages, les ouvrages enserrant les cours d'eau (digues, enrochement des berges...) affectent la moitié des rivières. Ces dégradations ne permettent plus un développement normal de la vie aquatique. Par exemple, la vie piscicole est fragilisée par le cloisonnement des milieux et la dégradation des habitats.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes souterraines sont contaminées par les pesticides. Le glyphosate est présent dans les trois quarts des cours d'eau suivis au titre des pesticides. Hélas les substances interdites depuis 10 ans ou plus perdurent : on en retrouve 49 différentes dans les cours d'eau et 20 dans les eaux souterraines. Ces substances se retrouvent principalement sur le bassin de la Saône, la moyenne et basse vallée du Rhône et en Languedoc-Roussillon.

Le rapport « état des eaux – édition de mars 2013 » est téléchargeable sur www.eaurmc.fr > espace d'information > brochure d'information

► La moitié des rivières montre une morphologie abimée. Ici le Drugeon (25), laissé pour mort après sa « rectification » dans les années 50, a retrouvé ses méandres et sa population aquatique : invertébrés et libellules repeuplent la rivière, c'est désormais établi.





LES RESSOURCES **de l'agence**

Plafond d'ETPT :

375

Taux de consommation
des ETPT :

99,9 %

Mobilités professionnelles :

27 (7 % des effectifs)

Budget formation :

300 k€

Chiffres ISO 14001
(évolution par rapport
à 2012)

Consommation d'électricité :

- 8 %

Consommation de papier :

- 28 %

Émissions de CO₂ :

- 19 %

EFFECTIFS ET MOBILITÉ

Le gouvernement a demandé un rythme plus soutenu de réduction d'effectifs et de moyens de fonctionnement à l'agence de l'eau, tout en accroissant son périmètre d'action (-9 postes par an ; -7 % de frais de fonctionnement). Dans ce contexte l'agence a engagé une profonde réflexion prospective pour identifier ses marges de manœuvre et montrer sa capacité à évoluer. Les solutions d'adaptation sont à mettre en œuvre de façon collective pour maintenir les compétences et la force d'intervention de l'agence au service de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans ce contexte, la DRH s'est réorganisée et a créé un pôle sur les compétences. Le schéma prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences (SPEEC) sera revisité de fond en comble en 2014 pour devenir un plan d'organisation du travail et des équipes ainsi que de développement des compétences. Il adaptera l'agence aux objectifs (SDAGE-PDM, programme, objectifs opérationnels), à nos contraintes et à nos ambitions.

En 2013, l'agence a quasiment arrêté les recrutements externes et s'est tournée en priorité vers ses agents pour proposer des mobilités internes qui favorisent ainsi les évolutions de carrière au sein de l'établissement. Elles sont reparties très fort à la hausse, avec 27 mouvements (7 %) contre 11 en 2012. Les agents ont bénéficié lorsque cela était nécessaire d'un accompagnement à la prise de poste.

Le projet d'établissement : faire mieux avec moins

L'agence a finalisé en mai 2013 un projet d'établissement qui a mobilisé un tiers des agents pour décider de points de progrès pour les 3 à 5 ans à venir, sur le management, le positionnement de l'agence à l'externe et sa dynamique interne collective.

Sa mise en œuvre a débuté dès le deuxième semestre. À la fin de l'année, 25 % des actions ont déjà été réalisées. À titre d'exemple, l'agence a totalement repositionné sa communication et ses rapports aux acteurs de l'eau en établissant plus de proximité sur le terrain, ou encore en investissant le champ numérique avec un nouveau site internet dédié aux actualités de l'eau et de ses acteurs...

TÉMOIGNAGE



Élisabeth Lervoire,
directrice des ressources
humaines

Élisabeth Lervoire

Dans un contexte général de baisse de la dépense publique, les agences de l'eau se sont collectivement engagées dans un processus de mutualisation de services, parmi lesquels la paie de tous les personnels des agences. Ainsi, depuis janvier 2014, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse fabrique 2000 fiches de paie ! Ce projet, conduit par les DRH des agences, a veillé à préserver un rapport de proximité avec les gestionnaires de paie de chaque agence. Le défi était ambitieux, mais nous avons su le relever.

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau !**

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr et www.sauvonsleau.fr

Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 71 26 00

Délégation régionale Rhône-Alpes

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 76 19 00

Délégation régionale de Besançon

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON • Tél. 04 26 22 31 00

Délégation régionale PACA & Corse

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE • Tél. 04 26 22 30 00

Délégation régionale de Montpellier

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2 • Tél. 04 26 22 32 00

